



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 09 mars 2026

Délibération n° 1-3-2026
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 10
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf mars, à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BEHET, Jérôme VARANGLE, Colette GENET, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Brigitte MARY, Guillaume BOULAYE.

Excusés : Camille DAEL, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND. Gérard DUBUCHE.

Date de la convocation : 23 février 2026

Objet :

CCAS

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 1 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 FEVRIER 2026**

Exposé des motifs :

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-verbal n° 1 à la suite de la séance du 11 février 2026.

Délibération :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L2121-15,
Vu le projet du procès-verbal,

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** le procès-verbal n°1 rédigé à la suite de la séance du Conseil d'Administration du 11 février 2026.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER